RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Avis voté en plénière du 14 mars 2017

Comment mieux répondre aux besoins en matière de logements dans les territoires ?

Déclaration du groupe des Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

L'objectif de cet avis, comme nous l'a souvent répété la rapporteure Isabelle Roudil, n'était pas de se poser la question du « que faire ? » mais du « comment faire ? » car les diagnostics de la fameuse « crise du logement » sont depuis longtemps partagés de tous. Un chiffre pour illustrer cette situation : 5,7 millions de personnes sont en situation d'effort financier excessif, c'est-à-dire consacrent plus de 35 % de leurs ressources pour le logement. En 2017, le mal logement touche encore trop de personnes, et prioritairement les jeunes, comme l'avait montré un avis du CESE en 2013. Derniers entrés sur le marché du logement et plus mobiles que le reste de la population, ils consacrent en moyenne 22 % de leurs dépenses au logement (pour exemple : ces dépenses représentent 4,6 % pour les plus de 60 ans). De plus, les jeunes souffrent davantage de logements surpeuplés et trop petits et ont des difficultés à accéder au logement, notamment social, que ce soit par le biais de la location ou de la propriété.

Voilà pour le constat. Alors, « Comment mieux répondre aux besoins en logements dans les territoires ? ». La réponse ne doit pas être uniquement quantitative. Oui, il faut produire davantage de logements en France, mais il faut aussi tenir compte de la qualité de ces logements, de leur localisation, de la réhabilitation des logements existants, de leur accessibilité, de leur impact sur les sols agricoles et de la fluidité du système. Quelle méthode pour atteindre ces objectifs ? Le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse souhaite insister sur deux points :

Le premier concerne les Plans Départementaux pour le Logement des Jeunes. Ces plans, créés en 2006, sont facultatifs, trop peu connus des acteur.rice.s et peu utilisés comme nous l'avons observé en section. Nous nous réjouissons que le CESE préconise d'intégrer ces plans aux Programmes Locaux de l'Habitat, y rendant ainsi obligatoire la prise en compte des besoins des jeunes et impliquant les habitants, dont les représentants des jeunes, dans leur construction.

Le deuxième point concerne les Maisons de l'Habitat déjà présentes à Lille et Orléans, qui permettent de donner des informations gratuites aux ménages sur leur situation. Le groupe approuve la préconisation du CESE d'y intégrer des informations sur le « savoir habiter/savoir rechercher un logement ». Le groupe a voté cet avis.